

**Présents** : Sébastien ALLAGNAT, Irène BADIN, Serge BIESSY, Abdelkader BOUKACEM, Jean-Luc FAYET, Jean-Charles GALLET, Martine GAUTHIER, Gilbert LAVAL, Jean-Pierre LOVET, Jean-Luc MION, Michel NOEL, Anne-Marie RABATEL, Bernard TALBOT, Carine TONEGHIN, Nadine TRUFFAUT, Cécile VINCENT.

**Excusés** : Yvette MOLLON, Jean-Michel POINARD

Mme Nadine TRUFFAUT est nommée secrétaire de séance.

### **1 - APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Une modification au compte-rendu de la séance précédente est à apporter concernant la date d'ouverture du foyer d'hébergement et du service d'accueil de jour de l'AFIPAEIM : il ne s'agit pas de janvier 2012 mais de décembre 2012.

Les autres points sont approuvés à l'unanimité.

### **2 - DELEGATIONS et ATTRIBUTIONS**

La liste des différents actes administratifs pris depuis le dernier conseil est annoncée.

### **3 – URBANISME**

Aucun dossier spécifique n'est à présenter aux membres du conseil municipal.

Le Maire informe toutefois du dépôt de deux permis de construire : celui de l'AFIPAEIM et celui de l'entreprise SAUGEY qui prévoit la construction de 6 logements dans le quartier de Gorgeolas.

### **4 - NOUVEAUX POINTS**

#### **Modification du plan local d'urbanisme**

Le rapport de conclusions et d'avis du commissaire enquêteur sur le projet de modification du PLU a été rendu le 22 décembre 2010.

- 4 requêtes ont été déposées lors de ses permanences. Trois d'entre elles n'ont pas reçu d'avis favorable, leur objet étant en dehors du cadre des modifications envisagées.
- 1 requête doit être prise en considération, la modification du PLU prévoyant que les parcelles concernées passent de la zone AUa à la zone UB.
- Des courriers antérieurs à l'enquête ont été analysés mais ne s'inscrivent pas dans le cadre de la modification.

Un avis favorable a été rendu par ce dernier sur l'ensemble des propositions qui ont été faites par la commune :

**1/ Classer en zone UB** une zone enclavée formant un ensemble d'une surface de 5 300 m<sup>2</sup> environ au lieu-dit Vaux-Nord, actuellement classé en zone AUa (parcelles A10272, AI 0273, AI 0274, AD 0180, AD 0181, AD 0182, une partie de la parcelle AI0040)

**2/ permettre le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles** dans la zone A, lieudits « Haut Vallin » et « Cuny » (parcelles 17 et 144) dont la qualité architecturale mérite qu'ils soient conservés et entretenus ;

**3/ Autoriser la construction d'annexes à l'habitation**, y compris des piscines, dans la zone A (modification de l'article A2 du règlement du PLU)

**4/ Permettre l'installation d'un foyer d'hébergement et d'un service d'activités de jour** pour personnes handicapées dans la zone Ui (modification de l'article Ui2 du règlement) et autoriser les toitures terrasses (modification de l'article Ui11 du règlement)

**5/ Rectifier une erreur matérielle au lieudit Crétaz et Chandellières** : une maison d'habitation existante avait été omise sur le fond de plan ayant conduit à l'approbation du PLU le 3 mars 2008. La modification du PLU autorise à déplacer la limite de la zone Nb avec la zone agricole voisine, de façon à ce que la zone Nb englobe la totalité de la construction existante.

Il est à préciser que la Chambre d'agriculture a émis une remarque concernant la procédure de rectification d'une erreur matérielle qui ne pourrait être mise en œuvre pour réparer un oubli. Par ailleurs, la modification envisagée réduirait une zone agricole. Sur cette remarque, le Commissaire enquêteur émet un avis favorable pour rester sur la rectification d'une erreur matérielle, le plan d'origine n'étant pas à jour.

**6/ Prendre en compte la qualité environnementale et encadrer la rénovation du bâti dans la zone agricole A** (modification de l'article 11 sur l'aspect extérieur des constructions susceptibles de changer de destination)

**7/ Permettre la rénovation et le changement de destination des bâtiments existants** (modification des articles N2 et N14 qui concernent la zone Nh).

**8/ Mettre en conformité le PLU** en ce qui concerne l'intégration d'une servitude d'utilité publique autour de la zone de stockage des déchets sur la commune de Cessieu, au lieudit «chemin du mouchon ». Il s'agit de l'application et de l'intégration d'un arrêté préfectoral du Préfet de l'Isère. Un secteur Ar est créé pour prendre en compte cette servitude qui consiste en la délimitation ou l'interdiction de construction et d'aménagement afin de préserver l'environnement et la sécurité publique de nuisances potentielles. La zone concernée est une bande de 200 m autour de la zone destinée au stockage des déchets.

Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal :

**1) la modification N°1 du PLU :**

**Opposition : 0**

**Abstention : 0**

**Approbation : 16**

**La modification du PLU est adoptée à l'unanimité.**

**2) La modification du règlement du PLU autorisant les toitures terrasse dans la zone UI (article UI 11)**

**Opposition : 0**

**Abstention : 0**

**Approbation : 16**

**La modification de l'article UI 11 du règlement du PLU est adoptée à l'unanimité.**

**Conditionnement des aides du Conseil Général de l'Isère à l'abandon des produits phytosanitaires**

Le Maire expose que, par courrier en date du 10 décembre 2010, le Conseil Général de l'Isère conditionne ses aides aux investissements dans les domaines de la voirie, des réseaux et des bâtiments.

Concernant la voirie, les aides sont désormais conditionnées par l'engagement de la collectivité à abandonner l'usage des produits phytosanitaires avant 2012.

Compte-tenu de ce délai, il est proposé de ne pas délibérer ce jour mais de réfléchir dès à présent aux solutions alternatives qui pourraient être trouvées. La commission « voirie, environnement et cadre de vie » sera invitée à se réunir pour travailler sur ce dossier.

Gilbert LAVAL propose également d'évoquer ce thème lors d'une prochaine rencontre avec les maires et adjoints de la communauté de communes et de questionner Pascal PAYEN sur cette question.

## **5 – COMPTE RENDU DES ADJOINTS**

### **Gilbert LAVAL**

Déneigement : compte-tenu des chutes de neige importantes, 102 heures d'intervention ont déjà été nécessaires, de même que 6,9 tonnes de sel. Le budget consacré à ce jour à cette activité s'élève à 6 200 €.

Une réunion a été organisée avec Christian ARMANET et Cédric MONGELLAS afin de redéfinir les tournées, en fonction des priorités (déneigement des secteurs où la population devant circuler pour travailler est importante).

Une nouvelle lame a été acquise pour le matériel communal.

Autres travaux de voirie : les intempéries n'ont pas permis que les travaux prévus en décembre puissent être réalisés.

Ils devraient reprendre la semaine prochaine.

Les arbres à planter sur le rond point seront choisis par la commission le samedi 8 janvier à 11 heures.

Travaux d'électrification : le poste de Mornas a été changé.

### **Jean-Pierre LOVET**

#### Affaires scolaires

Jean-Pierre LOVET présente le bilan 2010 pour la cantine et la garderie. Le compte-rendu est joint au présent relevé de discussions.

Une réunion de la caisse des écoles va être programmée dans les semaines à venir.

Une éventuelle indexation du prix des repas sur le coût de la vie sera évoquée.

Concernant la garderie du soir qui est déficitaire, deux options seront éventuellement à étudier : une réduction de l'encadrement ou une hausse des tarifs (pour mémoire, le forfait garderie du soir s'élève actuellement à 1,30 €)

#### Personnel

Madame Edith BLANCHARD va faire valoir ses droits à la retraite en avril mais, du fait de ses congés, arrêtera son activité début février. Les heures de travail qu'elle effectue vont être prioritairement proposées au personnel titulaire en place.

### **Serge BIESSY**

#### Bâtiments

- La chaudière du gymnase nécessite encore quelques réglages (problème de débit par rapport aux gaines). L'intervention devrait être faite en fin de semaine.

- chauffage de la Garine : 2 des 3 compresseurs fonctionnent. Un devis est en attente pour la réparation du 3<sup>ème</sup>.

- Bardage du gymnase : les travaux devraient débuter semaine 2.

- Des placards pour le club du 3<sup>ème</sup> âge et l'association Mieux Vivre ont été réalisés par les services techniques

- Le portail du préfabriqué loué à la communauté de communes est en commande

- L'organigramme des clés devrait être livré cette semaine

- anciens locaux IGS : l'électricité a été branchée

- une réunion de la commission bâtiment est prévue le jeudi 13 janvier à 18 heures à la mairie.

### **Martine GAUTHIER**

#### CCAS

- 143 colis de Noël ont été distribués sur la commune et 6 à l'hôpital.

- Ils ont été particulièrement appréciés pour leur qualité.

- deux bénéficiaires prévus ne les ont pas acceptés. Ils ont alors été remis à des personnes qui avaient sollicité une aide financière du CCAS cette année et qui ont été touchées par ce geste.

- Le coût de chaque panier est de 15,50 € (contre 15,80 € en 2009) grâce à la participation des commerçants qui vont être remerciés par courrier. Le budget total s'élève à 2 321,77 € (contre 2 231,73 € en 2009).

- le concert prévu à l'église se fera le 26 mars prochain, avec le groupe « La Clé des champs » de St Didier de la Tour.

### **Jean-Luc FAYET**

#### Animation

- Jean-Luc FAYET présente le protocole qui a été mis en place pour l'organisation du marché de Noël et qui pourra être utilisé pour l'organisation d'autres manifestations.

- la commission travaille actuellement sur les animations qui seront mises en place à la Maison pour tous.

- la préparation de la salle pour la cérémonie des vœux se fera vendredi 7 à 16 heures.

## **Abdelkader BOUKACEM**

### **- Information – Communication**

- Bulletin municipal : le bulletin a été distribué dans les délais impartis. L'édition est de belle qualité et un remerciement particulier est à adresser à Messieurs Français et Belmont qui ont fourni des photos. Le coût de conception s'élève à 990 € HT.
- Site Internet : reste à valider le compte Google. Le coût de la formation s'est élevé à 139,17 €.
- Des cartes de correspondance (décès, mariage, naissance et cartes vierges) ainsi que du papier à entête ont été conçus et sont désormais disponibles. Leur coût s'est élevé à 298 € HT.
- une rencontre a été organisée au Courrier de Bourgoin qui s'est montré très satisfait de la collaboration avec la commune.
- une proposition de diaporama pour la série des vœux a été faite.

## **6 – COMPTE-RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'HIEU**

- JP LOVET présente un dossier concernant les ordures ménagères, la déchetterie et le nettoyage de printemps.
- Economie : l'entreprise MOLLARD, qui était implantée sur la commune est partie s'installer dans le Rhône
- l'entreprise de charpentes BOUTEILLON va s'implanter dans la zone artisanale de Biol.
- projet AFIPAEIM : le permis de construire a été déposé cette semaine. Une présentation de l'implantation et des bâtiments est faite aux conseillers.
- construction du siège communautaire : l'avant-projet définitif devrait être clos fin février, le permis de construire déposé en mars et le début des travaux en septembre 2011
- la commission chargée des installations sportives et des bâtiments va se réunir semaine 2 pour examiner le projet de construction d'un second équipement sportif au niveau de la Vallée de l'Hieu.

## **7 – COMPTE RENDU DES SYNDICATS**

### **Syndicats des eaux :**

JP LOVET présente un diaporama sur ce thème, joint au présent relevé de discussions.

### **Syndicat des collèges :**

- une réunion a été organisée au collège du Calloud.
- G. FLORES, Président du syndicat, a relancé la discussion avec le Conseil général pour la reprise de cet équipement.
- l'objectif est que le Conseil Général puisse prendre en charge les frais de fonctionnement et que les communes puissent rembourser par anticipation les frais d'investissement (environ 40 000 € pour Saint-Victor de Cessieu).
- A ce jour, la commune de la Tour du Pin ne s'est pas positionnée sur cette option.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire énonce la liste des agents recenseurs qui ont été recrutés pour le recensement de la population 2011. Il s'agit de Mademoiselle Mélanie GARRIGUES, Mademoiselle Johanna SEDANO, Madame Pascale GONCALVES, Madame Marie-Agnès GALLIEN.